

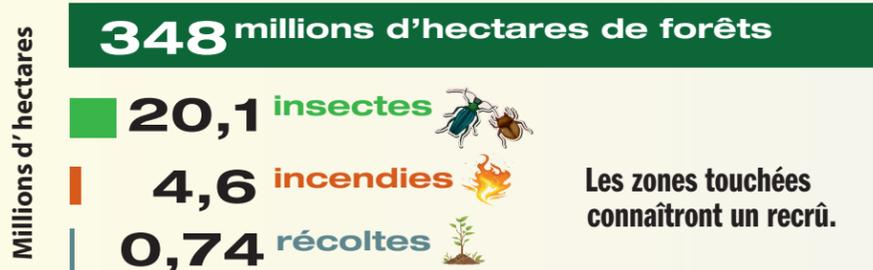


# CE QU'ON DEVRAIT SAVOIR SUR LE DÉBOISEMENT AU CANADA

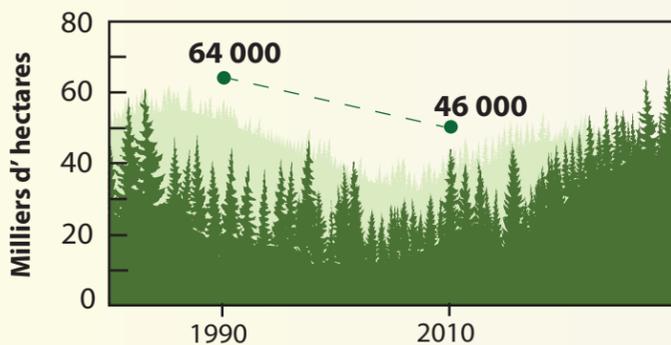
Le taux de déboisement au Canada est l'un des plus bas au monde



L'exploitation forestière, les incendies de forêt et les infestations d'insectes ne constituent pas du déboisement



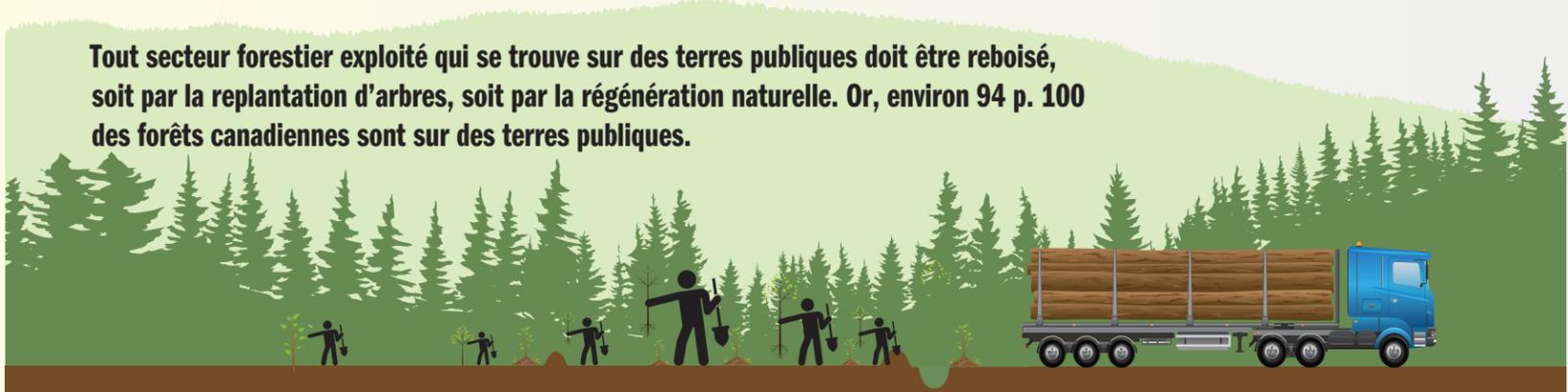
Le taux de déboisement baisse



Le Canada a réduit le déboisement au cours des 20 dernières années.

L'exploitation forestière ne représente pas un déboisement

Tout secteur forestier exploité qui se trouve sur des terres publiques doit être reboisé, soit par la replantation d'arbres, soit par la régénération naturelle. Or, environ 94 p. 100 des forêts canadiennes sont sur des terres publiques.



Pour en savoir davantage sur le déboisement :

[rncan.gc.ca/forets/feux-insectes-perturbations/deboisement/13420](http://rncan.gc.ca/forets/feux-insectes-perturbations/deboisement/13420)